



Amadeo Évolution Vie

Transparence de frais

Objectif : ce document vous est fourni conformément à l'Accord de Place renforçant la transparence de frais du Plan d'épargne retraite et de l'assurance vie du 3 février 2022.

Produit : ce produit est émis par AXA France Vie, que vous pouvez contacter en vous connectant sur :

- [axa.fr](https://www.axa.fr) > rubrique Service et assistance ;
- ou en appelant le 09 69 39 57 31.

Document mis à jour le 1^{er} juin 2024.



Les frais du contrat Amadeo Évolution Vie

Montant minimal de versement initial :	300 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	Non applicable

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Frais annuels	
Frais de gestion de contrat ⁽¹⁾	
Frais des supports	
Support en euro	0,80 %
Support en unités de compte	
si Organisme de Placement Collectif (OPC) retail	1,00 %
si Organisme de Placement Collectif en Immobilier (OPCI)	1,50 %
si Fonds Commun de Placement à risque (FCPR)	1,30 %
si Exchange-Traded Funds (ETF) ou Titres Vifs (TV)	1,75 %
si EMTN	1,00 %
Fonds croissance	0,80 %
Gestion sous mandat collective	1,00 % supplémentaires
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,68 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,79 %
Fonds obligations (moyenne)	1,05 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,49 %
Fonds immobiliers ⁽⁴⁾ (moyenne)	1,64 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,22 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,73 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,71 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,24 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,10 %
Fonds divers ⁽⁵⁾ (moyenne)	1,25 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,44 %

(1) Il s'agit des frais maximums.

(2) La catégorie « Fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie « Fonds immobilier » inclut les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI), les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) et les Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

(5) La catégorie « Fonds divers » inclut les fonds de matières premières physiques et autres.

Frais annuels (suite)	
Frais de gestion des unités de compte (suite)	
1/ Gestion libre (suite)	
Fonds titres vifs (moyenne)	0,00 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,00 %
Fonds de capital - investissement ⁽⁶⁾ (moyenne)	2,48 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,44 %
2/ Gestion sous mandat collective	
Force 2 (moyenne)	1,38 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,66 %
Force 5 (moyenne)	1,53 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,73 %
Force Alpha (moyenne)	1,70 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,76 %
Force 8 (moyenne)	1,48 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,72 %
Force 10 (moyenne)	1,68 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,81 %
Force Sigma Responsable (moyenne)	1,63 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,98 %
J.P. Morgan Convictions Monde (moyenne)	1,47 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,72 %
Force ETF Responsable (moyenne)	0,21 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,00 %
Force Grandes Tendances (moyenne)	1,74 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,90 %
Amundi ETF Responsable (moyenne)	0,23 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,00 %
Force LIVE 2 (moyenne)	1,46 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,66 %
Force LIVE 5 (moyenne)	1,38 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,63 %
Force LIVE 8 (moyenne)	1,34 %
dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,64 %
Autres frais annuels ⁽¹⁾	
Frais forfaitaires	0,00 %
Frais proportionnels	10,00 % ⁽⁷⁾
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	5,00 %
Frais de changement de mode de gestion ⁽⁸⁾	0,60 %
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires ⁽⁹⁾	0,60 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00 %
Frais de remise en titre	0,30 %
Frais sur le versement de rente	1,00 %
Frais de rachat	0,00 %

(1) Il s'agit des frais maximums.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(6) La catégorie « Fonds de capital – investissement » inclut les fonds FCPR, FPCI, FPS.

(7) Il s'agit des frais de performance financière sur le fonds Croissance. Ces frais sont fixés conformément au II de l'article A. 132-11 du Code des assurances.

(8) Pour un montant minimum de 70 €.

(9) Frais de réorientation d'épargne en Gestion libre, avec un minimum de 70 €.